

## **Vœu pour l'inscription de la santé mentale comme grande cause nationale**

**déposé par le groupe « Passionnement Hautes-Pyrénées, Radicalement Solidaires »,  
« Nos territoires en Commun », « Progrès et solidarité », « Socialistes et apparentés ».**

Les troubles psychiques et mentaux concernent un nombre important de personnes : 25 % de la population mondiale sont ou seront concernés selon l'OMS et les mêmes proportions en France selon la Haute Autorité de Santé (HAS).

Ces pathologies impactent la vie sociale, professionnelle, ainsi que la santé physique des personnes concernées et de leurs proches. Un accompagnement adapté est nécessaire afin d'éviter les prises de risques pour ces personnes et leur entourage (proches et société dans son ensemble). Cet accompagnement est aussi le moyen indispensable de favoriser les chances de rémission, ou du moins une vie la plus normale et sereine possible.

Or, les Assises de la Santé mentale - qui se sont déroulées en septembre 2021 - ont mis en lumière une situation critique du secteur de la psychiatrie – parent pauvre de la médecine – qui accuse des besoins croissants, et le manque parfois dramatique de ressources pour y faire face. Cette situation est le fruit de plusieurs décennies de baisse de moyens et aggravée par une recrudescence des malades (glissements) durant les confinements de la crise Covid.

Un rapport du Sénat du 15 décembre 2021 – intitulé « Après le choc sanitaire, réinvestir la santé mentale » - indique dans ses conclusions : *« Nous ne pouvons qu'être inquiets sur la capacité de notre système de soins, aujourd'hui, à apporter une réponse adéquate à ces enjeux, particulièrement en pédopsychiatrie. »*

La Cour des comptes préconise d'ailleurs de dresser l'état des lieux de cette spécialité, mais il apparaît déjà qu'il existe seulement 600 pédopsychiatres pour près de 10 millions d'enfants et 800 médecins scolaires, soit un médecin pour 15 000 élèves. Les centres médico-psychologiques infanto-juvéniles (CMP-IJ), qui constituent le principal point d'entrée pour un parcours de soins sont, quant à eux, dépassés par les demandes.

Si - grâce à l'hôpital bi-départemental (Hautes-Pyrénées et sud de la Haute-Garonne) de Lannemezan - notre territoire possède une structure hospitalière de pointe et deux cliniques privées, il n'en demeure pas moins fragile pour répondre aux besoins actuels et futurs des patients. Outre la vétusté de certaines unités, la démographie médicale pose des difficultés pour fidéliser les praticiens - notamment des pédopsychiatres titulaires - et assurer ainsi la pérennité du service rendu à la population.

### C'est pourquoi, compte tenu :

- de l'augmentation annoncée des besoins de prise en charge psychiatriques et pédopsychiatriques ;
- des difficultés à avoir des praticiens titulaires ;
- des capacités de prise en charge des patients dans notre département ;
- de l'état très vieillissant de nombreux pavillons de l'hôpital de Lannemezan.

### Les élus signataires de ce vœu :

- alertent les services de l'Etat, et tout particulièrement l'Agence Régionale de Santé, sur l'avenir de la psychiatrie et notamment de la pédopsychiatrie, au regard des enjeux futurs ;
- proposent que la santé mentale et la psychiatrie soient élevées en grande cause nationale – tel que cela a été proposé par la Fédération Hospitalière de France dans ses « 30 ambitions » - afin de répondre aux besoins actuels et futurs des patients ;
- demandent que l'hôpital de Lannemezan soit soutenu en urgence pour une mise en place de son plan pluriannuel d'investissement permettant une prise en charge digne des usagers et des conditions de travail adaptées pour les personnels et les praticiens.